

Les paradis fiscaux, agents de la crise financière

La crise financière mondiale est née aux États-Unis en 2006-2007. Assez rapidement, elle s'est complétée d'une crise bancaire et d'une crise de disponibilité des liquidités ; elle a percuté les budgets publics de nombreux États et a accru une crise économique et une crise sociale déjà bien installées. Face aux milliards de dollars, de livres sterling et d'euros ouverts soudainement aux banques pour « sauver les économies des épargnants » (sic), des responsables politiques ont utilisé le discours qu'ils tiennent après chaque catastrophe : « Plus jamais ça ! » Parmi celles et ceux qui, pendant des années, ont participé aux dérégulations et à la libéralisation totale de la finance, on a entendu des rodomontades contre les patrons voyous et aussi contre le « scandale des paradis fiscaux ». Mais aucune mesure concrète sérieuse n'a encore été prise pour venir crédibiliser ces discours.

Pour celles et ceux qui veulent essayer de comprendre pour agir, il est plus particulièrement utile de mesurer la place réellement tenue par les paradis fiscaux dans la naissance et l'extension de la crise financière comme dans le développement et l'approfondissement des crises économiques et sociales.

La crise financière, ses causes directes et ses causes profondes

Le départ de la crise financière mondiale, dont les premiers éléments de déstabilisation sont apparus au milieu de l'année 2007, se situe aux États-Unis avec des crédits immobiliers consentis en grand nombre par les banques à des personnes rapidement incapables de rembourser. Les banques, qui avaient accordé ces prêts à risques, ont eu la possibilité de diffuser le risque vers d'autres acteurs financiers en « titrisant » ces prêts, devenus des obligations négociables sur les marchés. Cette pratique était présentée comme une invention géniale par tous les libéraux dès lors qu'elle permettait de diluer les risques sur un grand nombre de banques, et donc de rendre ce risque très réduit pour chacune, ce qui, affirmaient-ils, ne pouvait que consolider les marchés. Nombre de fonds spéculatifs à la recherche de rendements élevés ont acheté ces titres qui ont finalement circulé un peu partout dans les principaux réseaux financiers et bancaires de la planète.

Tout cela ne pouvait fonctionner que si le marché immobilier américain, qui était le point de départ de ces jeux financiers, était en croissance continue ; cette situation ne pouvait donc durer éternellement, et tout s'est inversé quand les défauts de paiement ont été tels que le marché immobilier a fortement chuté. Les difficultés des organismes prêteurs se sont répercutées sur d'autres banques, puis sur toutes celles qui avaient dans leurs actifs des titres fragilisés ; la dilution « géniale » du risque devenait une source d'incertitude sur l'ensemble du système bancaire provoquant une quasi-paralysie due aux doutes qui se généralisaient entre les banques.

Une des causes directes de la crise financière et bancaire est à trouver dans la création et la circulation sur toute la planète de produits financiers complexes et pratiquement inconnus.

Les causes plus profondes de cette crise financière et bancaire, qui vient renforcer la crise économique, sociale et écologique, tiennent au décalage grandissant entre des productions et des offres de biens et de services et l'existence de demandes solvables. Aux États-Unis, la « croissance », tant vantée par les économistes qui ont donné le « modèle américain » en exemple pendant des années, a fonctionné par un endettement très fort de l'État fédéral et des États fédérés, des collectivités locales, des entreprises et des particuliers : tout le monde ou presque vivait, et vit encore, à crédit. Sur la planète, la concurrence « libre et non faussée » organise la compétition entre les mains-d'œuvre, ce qui facilite le partage inégalitaire des richesses : toujours plus pour la rémunération du capital et ses propriétaires, et toujours moins pour la rémunération du travail et pour le plus grand nombre de la population, au Nord comme au Sud. Dans la plupart des pays, les productions sont fortement dirigées vers les exportations, dès lors que les marchés intérieurs sont réduits.

Bien entendu, l'argent qui manque pour les investissements des entreprises et pour la consommation des familles se retrouve accumulé dans les patrimoines d'une minorité de particuliers, et souvent confié à des organismes financiers très divers chargés de les faire encore fructifier par tous les moyens. En contrepartie de besoins économiques et sociaux non satisfaits, nous avons donc des masses financières énormes qui peuvent circuler totalement librement sur la planète à la recherche des conditions législatives et réglementaires les plus favorables pour maximiser leur rentabilité.

Les causes profondes de la crise financière et bancaire sont à trouver dans un partage de plus en plus inégalitaire des richesses qui, d'une part, accroît l'écart entre la production des biens et des services et leur consommation possible, et de l'autre génère des masses financières très mobiles avides de rendements maxima.

Le rôle des paradis fiscaux et judiciaires dans la crise financière

La crise financière commencée aux États-Unis résulte tout à la fois d'un manque de transparence dans les produits financiers mis sur le marché, de l'absence d'une quelconque régulation efficace de la finance internationale, et de l'existence de masses financières énormes qui ont pu jouer de cette situation au travers d'instruments financiers complexes.

Les paradis fiscaux facilitent l'opacité dans les relations financières

Les paradis fiscaux et judiciaires (PFJ) sont un instrument déterminant dans l'opacité des systèmes financiers internationaux, laquelle opacité a joué, et continue de jouer, un rôle déterminant dans l'extension des doutes et des incertitudes des acteurs bancaires et financiers et de nombre d'investisseurs ou de détenteurs de capitaux. Leur législation commerciale permet très souvent la création de sociétés dont les donneurs d'ordre véritables comme les bénéficiaires resteront dissimulés (trusts, fiducies, etc). Par ce système, il sera tout autant très difficile de connaître les « responsables » contre lesquels des victimes pourraient agir en justice : les accidents des navires poubelles à l'origine de marées noires aux conséquences économiques, sociales et environnementales énormes ont, à chaque fois, dévoilé au public le recours par des multinationales à l'empilage de structures juridiques opaques localisées dans toute une gamme de PFJ. Ces sociétés écrans, sous toutes leurs formes, peuvent être utilisées par des particuliers ou par des entreprises qui vont être conseillés pour ce faire par des avocats d'affaires ou des cabinets d'expertise spécialisés, localisés dans les PFJ, avec éventuellement des « correspondants » dans les réseaux bancaires des différents pays. Ce n'est pas un hasard si 80 % des fonds d'investissements spéculatifs (*Hedge funds*) sont localisés dans les PFJ, dont un grand nombre aux îles Caïmans ; ils ont été très souvent ache-

teurs des titres émis par les organismes de crédits hypothécaires américains.

Le secret bancaire pratiqué par les paradis fiscaux de façon plus ou moins absolue, en rendant très difficile, voire impossible, une enquête judiciaire, se surajoute pour mettre de l'opacité dans les transactions faisant intervenir des contractants localisés dans des paradis fiscaux.

Les paradis fiscaux facilitent toutes les déréglementations

Les paradis fiscaux, pour être « attractifs » à l'égard des capitaux mobiles, leur offrent également une réglementation particulièrement laxiste et non contraignante. L'existence de tels territoires « sans lois » vient peser sur l'ensemble des réglementations qui pourraient être prises par les autres États. Dès lors que les PFJ voient transiter plus de 50 % des transactions financières internationales, il est évident que la moindre réglementation ou régulation qui pourrait être prise par un État ou par un groupe d'États à l'égard des secteurs bancaires et financiers serait de fait rapidement rendue en grande partie caduque : la réglementation s'appliquerait bien aux entreprises localisées, par exemple en France ou dans l'Union européenne, mais les PFJ pourraient accueillir les sièges de sociétés bancaires et financières dispensées de ces réglementations et ces entreprises offshore pourraient intervenir partout. Ainsi, par exemple, depuis les accords de Bâle (1996, puis Bâle II, 2004), les banques sont soumises à une réglementation prudentielle qui les contraint à réserver un volume minimal de capitaux propres égal à 8 % du total de leurs actifs risqués (portefeuilles de titres et encours de crédits). Avec ce ratio de solvabilité, les banques soumises à cette réglemen-

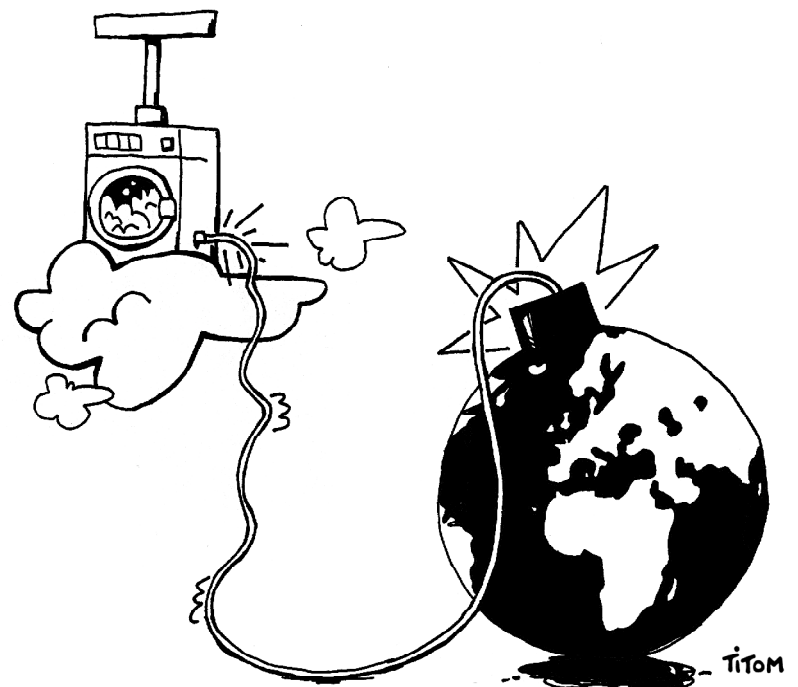
tation sont donc limitées dans leurs possibilités de faire des crédits : elles doivent disposer des capitaux propres suffisants pour rester au-dessus du seuil des 8 %. Pour contourner ces dispositions des banques ont sorti de leur bilan certains de leurs crédits en les « titrisant » et en les mettant au nom d'entités juridiques nouvelles localisées dans des paradis fiscaux, ce qui leur permettait d'échapper ainsi à cette réglementation.

Par ailleurs, avec la primauté de la totale liberté de circulation des capitaux par-delà les frontières étatiques, les PFJ provoquent une concurrence à la baisse entre les différents systèmes de régulation nationaux. En effet, en voulant attirer sur leur territoire une partie des capitaux mobiles, les États sont amenés à réduire eux-mêmes certaines de leurs réglementations prudentielles. La dérégulation de certains secteurs plus particuliers est engagée par certains gouvernements qui arguent de l'existence des territoires qui échappent à toute réglementation.

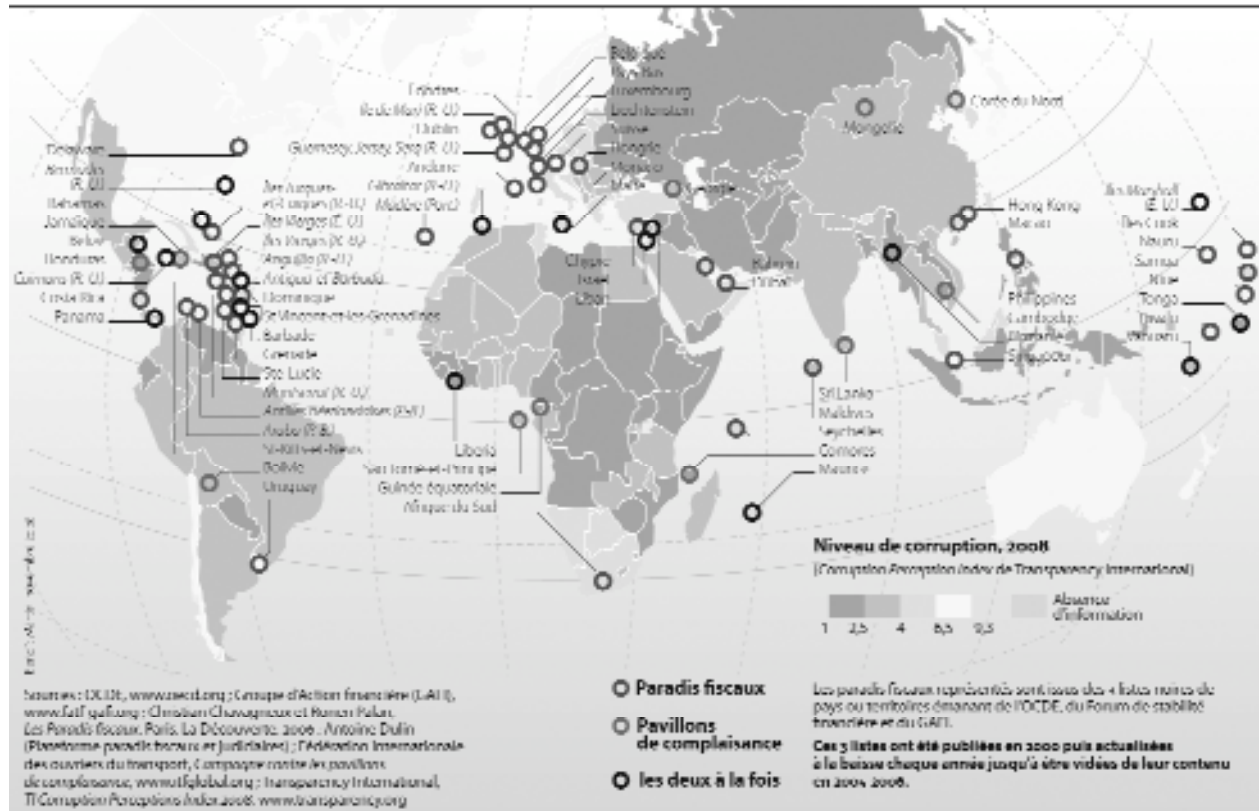
Les paradis fiscaux facilitent la création et la concentration de masses financières énormes

Le partage inégalitaire des richesses est largement antérieur à l'existence des paradis fiscaux, mais la prolifération, depuis une trentaine d'années, de tels territoires « sans lois », a bien un lien avec l'accroissement énorme des inégalités constaté à l'intérieur des États, au Nord comme au Sud, et entre les États.

L'existence des PFJ rend encore plus facile la fraude fiscale de grande ampleur pour les multinationales et les particuliers riches qui vont pouvoir échapper à tout ou partie des impôts établis par les États dont ils sont originaires ou dont ils



PARADIS FISCAUX, PAVILLONS DE COMPLAISANCE ET INDICE DE CORRUPTION, 2008



ont la nationalité. Cette fraude va accroître les profits nets de celles et ceux qui la pratiquent, pendant que les autres entreprises et la grande masse des autres particuliers vont devoir payer plus d'impôts (ce qui est fraudé par les uns est toujours, plus ou moins, payé par les autres, en impôts supplémentaires ou en redistributions et en services publics en moins). En facilitant le développement de la fraude fiscale de haut niveau, en étant des havres de tranquillité pour les profits qui résultent des trafics en tous genres et de la corruption de haut vol, les PFJ sont bien un outil qui favorise l'accroissement des inégalités et la concentration de masses financières énormes, de toutes origines (légales parfois, très souvent illégales et criminelles).

Les paradis fiscaux facilitent la spéculation et l'instabilité financières

Des profits énormes sont ainsi concentrés dans ces territoires sans lois que sont les paradis fiscaux. Échappant, plus que d'autres, aux réglementations et aux taxations, bénéficiant de l'anonymat et du secret, ces capitaux vont pouvoir profiter du principe, mis progressivement en place par tous les États depuis le début des années 1980, de totale liberté de circulation. Ces masses financières vont pouvoir se déplacer sur la planète à la vitesse de l'électronique, et vont pouvoir, plus que d'autres, participer aux spéculations sur de multiples marchés (pétrole, minerais, céréales, matières premières, produits dérivés, etc.). Il apparaît souvent plus rentable à ces capitaux de spéculer « dans la finance » que de s'investir dans l'économie réelle, où les rendements sont moindres, de plus long terme, et où ils risqueraient plus de perdre une partie de leur anonymat et de leur discrétion.

L'existence de masses financières énormes provenant des profits accumulés par une toute petite frange de la population, et conséquence d'un partage toujours plus inégalitaire des richesses, devient une véritable machine à fabriquer « des bulles », d'autant plus que ces capitaux « sans lois », grâce aux PFJ, peuvent prendre plus de risques : le trop-plein de disponibilités financières ne se fixe pas dans les investissements directement productifs mais peut aller vers des marchés très divers (œuvres d'art, immobilier, activités de l'internet, etc.), en y faisant naître pendant un certain temps une forte demande qui tire ces marchés à la hausse, invitant d'autres capitaux à venir participer à la spéculation en s'engouffrant dans le « filon », jusqu'au moment où tout ceci éclate.

En ajoutant beaucoup d'opacité dans les relations financières, en offrant aux capitaux des

réglementations *a minima*, en concourant à une baisse générale des législations et des réglementations, en participant à la création et à la concentration de masses financières énormes et de toutes origines, en donnant à ces capitaux un environnement ouvert vers la spéculation, les paradis fiscaux et judiciaires sont certainement le cœur de ce qui conduit à l'instabilité financière.

L'attitude de la « communauté internationale » : au mieux, des menaces, mais rien d'effectif

Face à l'ampleur de la crise financière et bancaire, face à son déferlement progressif sur la plupart des systèmes financiers dans de nombreux États, et surtout après les décisions prises par les gouvernements de mettre des sommes énormes à la disposition des banques, les dirigeants politiques ont bien dû adapter leur discours pour essayer de faire passer ces décisions dans leurs opinions publiques.

Hier, ils allaient clamant que « les caisses sont vides » pour les salariés, pour les chômeurs et les précaires, pour les retraités, pour les services publics, pour les écoles et les hôpitaux ; et soudain des milliards de dollars, de livres sterling, d'euros sont ouverts aux banques ! Quelques patrons ont été dénoncés comme « voyous », quelques opérateurs financiers ont été qualifiés de « fous », quelques parachutistes dorés ont été sermonnés. Les représentants des « grands » patronats et des secteurs bancaires ont tenu des propos moralisateurs, du genre « plus jamais ça », comme après les inondations et les tempêtes, en attendant les prochaines. Les appels à la vertu et à l'éthique ont été multipliés et il a été demandé aux « acteurs financiers » de réexaminer leurs pratiques. Les principaux d'entre eux ont juré leurs grands dieux qu'ils allaient mieux s'autoréguler, ce qui signifiait bien clairement qu'il n'était pas question pour eux d'accepter que la loi se mêle de leurs affaires ! Le « code de bonne conduite » a été resservi par des professionnels de la finance, avec le plus grand sérieux, et a été reçu par des « responsables » politiques avec le même sérieux ! L'épisode des « bonus » que s'allouent les dirigeants des banques illustre tout à fait cela : aucune loi pour réglementer, pour plafonner, pour interdire, pour taxer (alors que les mêmes gouvernements ne se gênent pas pour sanctionner de leurs maigres indemnités des chômeurs qui n'acceptent pas une « offre raisonnable d'emploi »). On se borne à faire passer le message que, dans la période, il serait mal vu de

maintenir ces « bonus » en face des fonds publics alloués. Mais on ne touche pas au salaire lui-même, qui est déjà inadmissible, et on ne limite en rien la rémunération des actionnaires.

Les gros yeux ont été aussi faits à l'égard des paradis fiscaux : le président de la République affirme en octobre 2008 que ce sont des « zones d'ombre qu'il convient d'éliminer », pendant que le Premier ministre déclare que « des trous noirs comme les centres offshore ne doivent plus exister ». Très rapidement, on a pu constater qu'il ne s'agissait que de mots, que de rodomontades : le jour où le Premier ministre réaffirmerait sa volonté de combattre les paradis fiscaux, la majorité présidentielle au Sénat repoussait un amendement présenté par les sénateurs Verts fixant une conditionnalité à l'assistance de l'État au système bancaire et financier, à savoir que les établissements ayant passé une convention avec l'État s'engagent à fermer leurs comptes, filiales et holdings situés dans l'un des trente-sept centres financiers extraterritoriaux recensés par le Fonds monétaire international. Malgré tout, et toujours avec le plus grand sérieux, et sans que le moindre journaliste ne le questionne, le 9 janvier 2009 le même Premier ministre Fillon demande que le sommet du G20 qui se tiendra à Londres le 2 avril lance « un combat sans merci contre les paradis fiscaux ».

En ce qui concerne le G20, c'était plutôt mal parti le 15 novembre 2008, lors de la réunion des chefs de vingt États à Washington pour traiter « des graves difficultés que connaissent les marchés financiers et l'économie mondiale ». Le terme même de paradis fiscaux n'apparaît jamais dans le document final du G20, et seules sont retenues quelques « actions à moyen terme » : « Les autorités nationales et régionales doivent mettre en œuvre des mesures nationales et internationales pour protéger le système financier mondial des juridictions non coopératives et non transparentes qui présentent un risque d'activité financière illégale. » On aurait pu espérer que le sommet du G20 arrête quelques décisions concrètes et communes à l'égard des PFJ pour limiter immédiatement leur impact sur la finance mondiale, sur l'opacité qu'ils confortent et sur l'instabilité qu'ils accentuent. Le G20 ne fait que renvoyer vers les États qui, dans le passé récent de la crise, ont encore montré que, dans un système de concurrence globale entre les territoires, pour être toujours attractifs, ils se refusaient toujours à mettre en place toute mesure qui pourrait être perçue comme contraignante par rapport au principe de liberté totale de circulation des capitaux sur la planète. Très concrètement donc, on continue comme avant !

Agir contre les paradis fiscaux, c'est indispensable et possible

Pour ne pas se retrouver dans quelques années face à une nouvelle bulle spéculative et à une nouvelle crise financière, et pour freiner rapidement et très concrètement la prolifération de la crise actuelle vers de multiples secteurs de l'économie et vers de larges couches de la population dans la plupart des continents, Attac développe une série de propositions. Plus particulièrement en ce qui concerne les paradis fiscaux, la « crise » a déjà montré aux opinions publiques

les effets dévastateurs des zones de non-droit sur le fonctionnement de la finance et sur son instabilité comme sur le partage inégalitaire des richesses. Les exigences d'Attac retrouvent donc toute leur pertinence.

Pour faire disparaître progressivement les PFJ de la planète, il faut certainement agir dans deux directions : d'une part, fixer des normes internationales, qui devraient être admises par les États qui déclarent vouloir agir contre la crise financière, et qui seraient soumises à la signature des actuels PFJ, réglementant la circulation financière, permettant de supprimer l'anonymat et le secret, obligeant à une coopération administrative et judiciaire, etc. D'autre part, ces mêmes États devraient déclarer nulles les transactions financières réalisées par des opérateurs domiciliés sur leurs territoires avec des organismes domiciliés dans des territoires qui refuseraient ces nouvelles normes. Bien entendu, un organisme international serait mis en place pour s'assurer sur place de la bonne application des normes et des réglementations.

Pour devenir effectif et efficace, un tel accord ne nécessite pas la signature de tous les États représentés à l'ONU : un accord des seuls vingt chefs auto-proclamés du G20 serait suffisant pour entraîner une application planétaire ; et serait suffisant un accord régional des États membres de l'Union européenne s'appliquant entre ces États, et fixant le cadre des relations de l'Union européenne avec le reste du monde. Et chaque pays peut aussi, à son niveau, prendre des mesures concrètes. Ainsi la France devrait déjà interdire aux banques et aux entreprises qui reçoivent des fonds publics d'avoir des relations avec les PFJ, et elle pourrait peser sur « ses » paradis fiscaux « proches » (Monaco, Andorre, îles des Caraïbes ou du Pacifique).

« SI » il n'y avait pas de paradis fiscaux, judiciaires et bancaires

Pour mesurer l'impact de l'existence des PFJ dans la genèse de la crise financière, puis dans son développement et sa propagation sur l'ensemble de la planète, ou presque, on peut, a contrario, essayer de raisonner en imaginant un monde « sans paradis fiscaux », et souligner alors ce qui ne se serait certainement pas produit.

Il y aurait eu beaucoup moins d'opacités dans les circuits financiers, et la confiance entre les acteurs et les opérateurs bancaires et financiers aurait été meilleure, ce qui aurait fortement atténué la suspicion qui a pu bloquer à un moment nombre de transactions.

Il y aurait eu beaucoup moins d'évitements des normes et des réglementations, ce qui aurait notablement réduit les « prises de risques » énormes dans lesquelles ont pu s'engager des opérateurs, de fait totalement « irresponsables » car inconnus par les justices des États.

Il y aurait eu moins d'inégalités sur la planète. Les PFJ sont autant de havres de sécurité pour nombre de trafics et de fraudes, dont les fraudes fiscales pratiquées à l'encontre des budgets et des citoyens honnêtes des autres États. Le dumping des lois, et particulièrement le dumping des lois fiscales et sociales, auquel participent amplement les PFJ, aurait été d'un niveau largement moindre. C'est dire que les systèmes fiscaux auraient été moins mis en concurrence et que la fraude fiscale aurait été de moindre ampleur ; en conséquence les inégalités de fortunes et de revenus auraient été un peu moindres.

Il y aurait eu moins de capitaux disponibles pour participer au « casino financier » où une minorité vient faire pendant un temps fructifier ses capitaux en échappant aux lois.